



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 JUIN 2017

Présent-e-s :

Mme Alexandra SAAS, Présidente

M. Philippe ROCHETIN, Vice-Président

M. Roberto RIGHETTI, Secrétaire

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-Secrétaire

M. Jean-Michel MEYLAN, Membre du Bureau

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Catherine BORSTCHER, Véronique DUBOIS, Cédric EPENOY, Pierre-Alain GAUD, Olivier MONNERAT, Véronique ÖZAZMAN et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Robert CHAL, Roberto DI GIORGIO, Michel FAVRE, Maurice GARDIOL, Vincent GILLET, Pierre-Antoine RIEBEN, Mario RODRIGUEZ, Dominique TINGUELY, Francisco VALENTIN et Thomas VEILLET, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Thierry DURAND, Maire

Mme Fabienne MONBARON Conseillère administrative

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusé :

M. Laurent FARINELLI

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste : Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR : *(modifié)*

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2017**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des commissions :**

- a) Infrastructures et environnement du 29 mai
- b) Commissions réunies du 30 mai et du 6 juin
- c) Sports du 1^{er} juin

5. Propositions du Conseil municipal

A. Projets de délibération

- a) D 88-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 450'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2017 à Plan-les-Ouates
- b) D 89-2017 P : Délégation de compétences au Conseil administratif en matière de naturalisations D 87-2017 P : Modification du règlement pour la constitution d'une réserve pour mesures structurelles
- c) D 90-2017 P : Préavis du Conseil municipal sur le projet de Plan localisé de Quartier du Rolliet aux Cherpines

6. Propositions du Conseil municipal

A. Motions

- a) M 08-2017 R : Pour que la commune introduise des plantes comestibles à ses décorations florales
- b) M 11-2017 P : Pour l'installation de systèmes de parking à trottinettes aux abords des établissements scolaires de Plan-les-Ouates

7. Pétition

- a) Pe 03-2017 : Pour une véritable piscine publique olympique aux Cherpines

8. Questions

9. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

Mme Alexandra Saas, Présidente du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Elle excuse l'absence de M. Farinelli et les retards de Mmes Willimann, Rügger et de M. Gaud. Elle annonce une proposition de modification de l'ordre du jour par l'ajout de la motion M 11-2017 P : Pour l'installation de systèmes de parking de trottinettes aux abords des établissements scolaires de Plan-les-Ouates, motion déposée par les membres du PDC et du PLR. Elle soumet donc cette proposition de modification au vote des conseillers municipaux.

<p>Le Conseil municipal accepte, par 19 voix pour et 1 abstention, de modifier l'ordre du jour de cette séance en y ajoutant la motion M 11-2017 P : Pour l'installation de systèmes de parking à trottinettes aux abords des établissements scolaires de Plan-les-Ouates.</p>

Mme Rügger rejoint la séance à 20H05.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MAI 2017

M Torri demande la correction suivante, en page 38, point 11.6, § 6, ligne 4 :

'... sans exprimer toute ma gratitude envers mon fans club : ma fille ...'

Lire :

'... sans exprimer toute ma gratitude envers mon femme's club : ma fille ...'

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2017 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 18 voix pour et 3 abstentions, sous réserve de la correction demandée.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

La Présidente annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 29 juin 2017 et s'achèvera le 8 septembre 2017, en raison de la suspension estivale du 15 juillet au 15 août 2017.

2.2. Visite du quartier Eikenott à Gland

La Présidente leur rappelle que la visite du quartier Eikenott, à Gland, aura lieu le vendredi 1^{er} septembre 2017, de 14H00 à 17H00. Les inscriptions sont toujours ouvertes auprès du Secrétariat et ce, jusqu'au 30 juin 2017.

2.3. Courrier reçu de l'ARPACC

La Présidente mentionne un courrier reçu de l'ARPACC, relatif à son courrier adressé au DALE (Département de l'Aménagement, du Logement et de l'Energie) pour le PLQ du Rolliet. Ce courrier de l'ARPACC a été transmis à tous par mail et elle espère qu'ils l'ont bien reçu.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1. Arrivées et départs en CDI (Contrat à Durée Indéterminée) depuis le 1^{er} janvier 2017 et postes ouverts

M. Durand annonce les arrivées de :

Mme Margaux Pugent, gestionnaire en intendance, à la crèche Ciel bleu

Mme Laurence Saraseno, directrice de la crèche Ciel bleu

M. Adriani Fernandez, responsable du secteur entretien des bâtiments et conciergerie, au Service des constructions et aménagement

M. Florian Lutiu, auxiliaire de piscine

Et les départs de :

M. Loïc Zürcher, auxiliaire de piscine

Mme Céline Bernhard, procès-verbaliste

M. Olivier Pellegrino, travailleur social

M. Adrien Rappaz, Service de la police municipale

Pour information, il annonce également que trois postes sont au concours :

Un poste d'agent de police municipale

Une aide de crèche à 80 % au Vélo rouge

Trois auxiliaires de piscine pour reconstituer le pool d'auxiliaires qui fait actuellement défaut.

3.2. Modification nom arrêt de bus

M. Durand informe que le Conseil administratif a validé la modification du nom de l'arrêt de bus '*Plan-les-Ouates*' qui deviendra, en 2018 '*Plan-les-Ouates Mairie*'.

3.3. Emission '*A bon entendeur*' du 20 juin 2017

M. Durand annonce qu'ils ont été informés que l'émission '*A bon entendeur*' qui sera diffusée le soir même, à savoir ce mardi 20 juin 2017, traitera d'un sujet dans lequel la commune de Plan-les-Ouates risque d'être citée. En effet, il se trouve qu'un des habitants de la Commune a acquis une carte CFF par le biais de PayPal, mode de paiement utilisé pour payer les prestations communales. Il l'a utilisé avec une carte UBS (Union des Banques Suisses) et cette banque, qui a considéré que PayPal était une société étrangère, lui a facturé une commission de 75 %, ce à quoi ce citoyen a réagi en contestant, ce qui va donner lieu à un petit sujet dans l'émission précitée. La commune de Plan-les-Ouates n'est pas vraiment concernée par cette problématique. C'est probablement l'UBS qui fera machines arrière et qui devrait rembourser ces 75 % de commission.

3.4. Courrier à M. Luc Barthassat

M. Durand confirme que le courrier adressé à M. Barthassat, faisant suite à la séance des commissions réunies, est parti ce jour, conformément à ce qu'ont reçu les conseillers municipaux.

3.5. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG)

M. Durand les rend attentifs sur le fait que les décisions de l'ACG, en particulier celles du groupement intercommunal, sont soumises à référendum facultatif de la part du Conseil municipal. Les conseillers reçoivent l'information et c'est à eux de voir s'ils veulent s'en saisir et porter le sujet à l'ordre du jour ou pas. Il le leur rappelle simplement, afin qu'ils n'oublient pas que cette prérogative existe toujours.

3.6. Rapport administratif 2016

M. Durand annonce qu'ils ont reçu, sur leur place, le rapport administratif 2016. Il salue le fait qu'ils ont entièrement récupéré le retard. Ils sont donc maintenant en phase avec le calendrier.

3.7. Réponse à la question posée par M. Rochetin lors du Conseil municipal du mois d'avril 2017 concernant la suppression de la piste cyclable à la route de Base devant Schilliger

M. Durand revient sur la question qui lui avait été posée par M. Rochetin concernant la piste cyclable devant chez Schilliger, qui avait été supprimée et barrée. Après renseignements, il explique que M. Corminboeuf précise que la situation initiale a été rétablie et que les croix sur les pictogrammes '*Vélos*' et les sacs poubelles sur les panneaux de circulation ont été retirés.

3.8. Stade des Cherpines

Mme Monbaron informe que les terrains en herbe sont fermés depuis le 18 juin et ce, jusqu'au 7 août 2017. Les vestiaires seront, quant à eux, fermés du 30 juin au 24 juillet 2017, tandis que les terrains synthétiques resteront ouverts au public durant tout l'été.

3.9. Manifestations

Mme Monbaron rappelle les manifestations sportives passées et annonce celles à venir :

- La finale du Championnat suisse de rugby a eu lieu le 10 juin dernier au stade des Cherpines. Le match opposait le RC Genève/Plan-les-Ouates au RC Nyon. Les nyonnais se sont imposés sur un score de 22 à 19. Par contre, le samedi suivant, soit le 17 juin 2017, le RC Genève/Plan-le-Ouates a remporté sa 11^{ème} Coupe suisse, en battant Avusy 41 à 21. Ils les en félicitent.
- L'inauguration de la nouvelle rampe du Skate park aura lieu le 24 juin 2017 avec, au programme, une démonstration de skate. Il y aura des food trucks gratuits, un atelier peinture de rue pour les enfants, des performances artistiques et un DJ. L'heure exacte de la partie officielle leur sera confirmée par mail.
- Le Cross fit challenge aura également lieu le 24 juin 2017, dans le préau de l'école du Vélodrome. Celui-ci a pour but de promouvoir le sport et de permettre aux personnes qui pratiquent cette discipline de s'affronter sous forme d'épreuves.

3.10. Assemblée générale du Lancy/Plan-les-Ouates basket club

Mme Monbaron annonce que l'assemblée générale du Lancy/Plan-les-Ouates basket club s'est déroulée le 13 juin 2017. Un nouveau président ad interim a été élu et les comptes ont été approuvés.

3.11. Rencontre entre le Secteur sport et les associations sportives communales

Mme Monbaron informe qu'une rencontre entre leur Secteur sport et les associations sportives communales a eu lieu le 7 juin 2017. Le remplacement de Sportissiplo par une nouvelle manifestation qui se dénommera Plan-les-Bouge a été très bien accueilli et les associations présentes sont partantes pour participer à cette fête. Il leur a également été rappelé que toutes les associations subventionnées, en espèce ou en nature, doivent fournir, chaque année, leurs comptes, budget, etc. à la Commune.

3.12. Promotion du sport – 'Commune en santé'

Mme Monbaron annonce que la Commune va entreprendre le programme suisse de l'avalisation 'Commune en santé', avec pour objectif l'amélioration de l'image en tant que commune active pour la santé de ses habitants, l'amélioration des connaissances en promotion de la santé, la mise sur pied d'un bilan et d'un inventaire de mesures existantes, l'identification des besoins, etc. Il s'agit d'un label gratuit.

3.13. Incivilités

Mme Monbaron informe que le mois de mai 2017 a compté 20 incivilités, dont 17 cas de déchets, 1 tag et 2 cas de déprédations avec un abribus endommagé, dont l'auteur a été identifié, ainsi qu'une barrière endommagée.

3.14. Intervention policière et municipale au 57, route des Chevaliers-de-Malte

Mme Monbaron informe qu'à la fin mai 2017, plusieurs services sont intervenus sur le site du 57, route des Chevaliers-de-Malte, situé en face de l'ancienne Auberge de la Tour, afin de constater diverses infractions commises sur ce périmètre. Ce sont donc 8 gardes-frontières, 6 policiers cantonaux, 6 policiers municipaux, 2 collaborateurs du Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir, 1 collaborateur du Service de gestion des déchets et 1 collaborateur du Service des autorisations de construire, soit 24 personnes qui sont intervenues simultanément sur ce site lors d'une opération mise sur pied par la Police municipale et que la Commune attendait de longue date. Il s'avère, en effet, que les trois

garages qui s'étaient établis sur le périmètre n'en avaient pas l'autorisation et que les employés de ces garages étaient là 'par hasard et bénévolement', pour dépanner (à noter que lors de l'intervention l'un des employés détalait déjà). Des pollutions hors normes ont été constatées dans les garages et dans les serres se trouvaient des entreprises ou des locaux construits, dont certains, le sol bétonné, semblent loués par les propriétaires. L'établissement qui semble public n'était pas ouvert, mais le tenancier était présent, affirmant que son établissement était plutôt une cantine et que les consommateurs venaient avec leur propre nourriture. Un individu contrôlé était en situation irrégulière et porteur d'un Natel volé. De nombreux véhicules ont été contrôlés ; aucun n'était signalé volé. Au vu du nombre de véhicules, seuls ceux qui semblaient les plus récents et luxueux ont été contrôlés. Toutes les infractions constatées sont en cours de traitement par les services cantonaux compétents.

Mme Willimann rejoint la séance à 20H15. (Ndlr : le nombre des votants est dorénavant de 22 personnes).

3.15. Interpellation d'une femme armée

Mme Monbaron annonce que des passants ont signalé à leurs agents qu'une femme les avait menacés avec une arme. Les agents se sont rendus à la BCGe (Banque Cantonale Genevoise) où la femme s'était réfugiée. Ils ne sont pas entrés ; ils ont empêché les clients d'entrer en attendant la police qui a interpellé cette personne, porteuse d'une arme qui s'est, toutefois, avérée factice.

3.16. Cambriolages

Mme Monbaron annonce que 8 cambriolages ont eu lieu au mois de mai 2017. Les actions de prévention continuent. Ils recommandent toujours de la prévoyance envers les gens du voyage qui veulent effectuer des travaux dans les maisons.

3.17. Diagnostic local de sécurité

Mme Monbaron informe qu'ils ont reçu des nouvelles du diagnostic local de sécurité. Les résultats de ce diagnostic seront présentés par M. Maudet et la Cheffe de la police, le 27 juin prochain.

3.18. Plan de site de Saconnex d'Arve-Dessous

Mme Monbaron rappelle, en ce qui concerne le Plan de site de Saconnex d'Arve-Dessous qu'ils traitent depuis plusieurs années, que cela fait déjà de nombreux mois qu'ils ont envoyé ce dossier au Département, suite à la procédure d'opposition. Ils ont donc écrit au Département pour savoir ce qu'il en était. La réponse qui leur a été fournie les informe qu'il ne sera pas possible à l'Office des monuments et des sites d'entrer en matière avant le second semestre 2018, pour cause de surcharge de travail de la seule juriste du Service, en charge de ces dossiers. Lorsqu'ils prennent en compte, d'un côté, le nombre d'années durant lesquelles ils ont travaillé sur ce plan de site, le fait que leur urbaniste a rencontré les 13 personnes qui ont formulé une opposition, que 9 de ces oppositions concernaient des cheminements piétonniers, que les personnes ont compris les explications qu'elles ont reçues, qu'il a été répondu à leurs interrogations, qu'ils ont préparé des courriers qui détaillaient chacun de ces entretiens, courriers qui ont été remis au Canton avec les mesures préconisées et que, d'un autre côté, ils constatent la rapidité et la pression qui est mise sur leur commune et sur celle de Confignon quant à l'avancement du grand projet des Cherpines, ils doivent avouer qu'ils restent quand même un peu perplexes au niveau de l'urgence qui est accordée à certains dossiers. Sachant qu'ils souhaitaient lancer, dans quelques temps, une procédure pour le plan de site de Saconnex d'Arve-Dessus, elle avoue que, voyant comment cela se passe pour Saconnex d'Arve-Dessous, ils sont un peu moins pressés.

3.19. Cherpines projet de convention sur le phasage des travaux

Mme Monbaron informe que les magistrats des communes Confignon et de Plan-les-Ouates se sont rencontrés pour confronter leur point de vue sur un projet de convention pour le phasage des constructions aux Cherpines. Celui-ci doit encore être validé par Confignon et devrait être envoyé au Canton d'ici la fin de cette semaine. Une rencontre entre le Canton et les magistrats communaux sur le sujet se déroulera durant le mois d'août 2017. Ils auront l'occasion d'en parler en commission.

3.20. La Chapelle-les Sciars : autorisations de construire

Mme Monbaron annonce que deux nouvelles requêtes en autorisation de construire ont été déposées la semaine passée. Il s'agit des immeubles des SI Natacha, à savoir les immeubles I, J, L et M, comptant environ 196 logements et des immeubles de PromoLAC, Rosset et de la Commune, à savoir les immeubles G1, G2 et G3, soit 56 logements, dont 20 logements de la Commune en PPE (Propriété Par Etage). Aucune autorisation de construction d'immeubles n'a, pour le moment, été délivrée sur le secteur des Sciars.

3.21. Communication – Magazine Ouverture

Comme les conseillers municipaux ont pu le constater, **Mme Monbaron** relève que, pour son 40^{ème} numéro, le magazine Ouverture a fait peau neuve. Elle leur propose d'adresser leurs remarques, leurs critiques et leurs suggestions qui seront les bienvenues, au Secrétariat général, à l'attention de Mme Melli.

3.22. Réponse à la question posée par M. Epenoy lors du Conseil municipal du 23 mai 2017 concernant le nouveau bâtiment qui a été construit sur l'ancien emplacement de l'Auberge de la Tour

Mme Monbaron tient à apporter une réponse à la question posée par M. Epenoy lors du Conseil municipal du mois d'avril 2017, ce dernier ayant été absent au Conseil municipal du 23 mai 2017. Ce dernier faisait remarquer qu'un des propriétaires du nouveau bâtiment qui a été construit sur l'ancien emplacement de l'Auberge de la Tour avait, semble-t-il, ouvert un parking avec un accès direct sur la route des Chevaliers-de-Malte et désirait savoir s'il y avait eu un complément à l'enquête publique. Elle explique qu'après avoir effectué des recherches, une autorisation de construire a bien été délivrée par l'Office des autorisations de construire en date du 22 février 2017, visant l'aménagement d'un nouvel accès et d'une place de parking, avec accès direct sur la route des Chevaliers-de-Malte. Cette requête avait été préavisée favorablement par la Commune, en date du 6 décembre 2016, après avoir demandé des renseignements complémentaires qui leur avaient été fournis et qui leur avaient donné satisfaction. Cet accès est conforme à la réglementation et a reçu un préavis favorable de la part de la Commune.

3.23. Service de l'enfance – Programme des visites de la Mairie pour les 7P

M. Magnin informe que le programme des visites de la Mairie pour les 7P est terminé. Quatre sessions ont eu lieu en présence de Mme Monbaron. MM. Gardiol et Meylan y ont également participé quelques fois. Ces visites ont concerné 8 classes, soit environ 160 élèves. La Commune a reçu les remerciements des directeurs, des directrices et des enseignants et tout s'est parfaitement déroulé.

3.24. 25 ans de la ludothèque le 10 juin 2017

M. Magnin annonce que la ludothèque a fêté ses 25 ans le 10 juin 2017, par un temps extrêmement chaud. La fréquentation n'a pas été très importante.

3.25. Dégâts dans les cabanes du Japlo

M. Magnin informe que des dégâts sont assez régulièrement constatés dans les cabanes du Japlo.

3.26. Places disponibles pour le Centre aéré

M. Magnin informe qu'il reste un certain nombre de places disponibles au Centre aéré pour cette période estivale, notamment du 17 au 22 juillet 2017, ainsi qu'au mois d'août.

3.27. Visite de la colonie de vacances le 14 août 2017

M. Magnin annonce qu'ils auront la possibilité de visiter la colonie de vacances le 14 août 2017. S'ils ont retenu cette date, c'est parce que des animations sont prévues avec les enfants ce jour-là.

3.28. Promotions les 28 et 30 juin 2017

M. Magnin leur rappelle que les promotions auront lieu les 28 et 30 juin 2017. Le thème en sera '*Les animaux imaginaires*'.

3.29. Réunion pour le transfert des cycles

M. Magnin annonce qu'une réunion pour le transfert des cycles d'orientation a eu lieu en présence de six personnes inter-départements. La Commune est restée assez ferme sur le fait qu'elle ne voit pas d'un bon œil le transfert de ces cycles d'orientation au niveau communal.

3.30. Plan d'intégration communal

M. Magnin informe que, dans le cadre du plan d'intégration communal, les propositions qui avaient été faites ont été reprises et hiérarchisées dans le cadre des différents travaux des tables ouvertes qui avaient eu lieu lors du Forum de la solidarité.

3.31. Remise des diplômes d'Appren'TISSAGE

M. Magnin annonce que la remise des diplômes d'Appren'TISSAGE a eu lieu le 14 juin 2017. 75 personnes ont suivi les cours de cette association. Il y a également énormément d'enfants qui sont pris en charge, par cette association, à l'accueil pour les enfants.

3.32. Pièce du collectif Puck

M. Magnin informe que la pièce '*Ados au mur*', du collectif Puck, a eu lieu le 18 mai 2017. Elle a réuni environ 160 personnes. Ce fut donc un très beau succès pour cette représentation, laquelle a, comme toujours, pour objectif, la prévention.

3.33. Démarche participative pour le déplacement de l'école des Serves

M. Magnin annonce que la démarche participative concernant le déplacement de l'école des Serves a débouché sur un nouveau nom pour ce bâtiment, qui s'appellera Champ-Ravy en mémoire de la Maison Ravy. Il reste un détail sur lequel ils vont devoir se prononcer, à savoir s'il s'écrira Ravy ou Ravi.

3.34. 'Nuits vivantes'

M. Magnin informe que les jeunes qui participent à '*Nuits vivantes*', dans le cadre desquelles il y a déjà eu deux interventions sur la Commune, ont bénéficié de la formation '*intervention par les pairs*', de la Fegpa (Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme). Ils peuvent donc être opérationnels sur ce dispositif.

3.35. PLO plage du 3 au 14 juillet 2017

M. Magnin annonce que PLO plage aura lieu du 3 au 14 juillet 2017, avec des concerts et une buvette mobile. Cela fait partie du programme *'En vacances dans mon quartier'*, dont les conseillers municipaux ont reçu le programme à la maison. PLO plage aura lieu un peu plus haut que d'habitude, un peu plus proche du Japlo, afin de permettre, cas échéant, les travaux de déplacement de la place de jeux, s'ils arrivent encore à les effectuer durant l'été.

3.36. Maison Champ-Ravy

M. Magnin informe qu'ils sont contraints de fonctionner avec des retards annoncés, retards uniquement dus au traitement des autorisations au sein du Département, ce qui repousse les délais.

3.37. Présentation de la saison culturelle

M. Magnin annonce que la présentation de la saison culturelle 2017-2018 a eu lieu récemment, à La julienne. Environ 80 personnes y étaient présentes.

3.38. Manifestations culturelles passées et à venir

M. Magnin informe que l'été sera particulièrement riche, sur la Commune, au niveau culturel. Il n'y a jamais eu autant d'événements. Entre autres :

- La fête de la Musique les 23 et 24 juin 2017, qui aura lieu sur différents lieux de la Commune : la Butte, La julienne et l'église catholique.
- Le piano en libre-service *'Je suis à vous'*, qui est de retour depuis le 14 juin 2017.

M. Gaud rejoint la séance à 20H25. (Ndlr : le nombre des votants est, dès lors, de 23 personnes)

- *'Pleins feux'*, qui continue à La julienne. Il s'agit de la présentation par les partenaires de leurs activités, en fin d'année scolaire.
- L'inauguration des deux fresques qui ont été réalisées (celle du Trèfle-Blanc et le mur du parascolaire), qui aura lieu le 21 juin 2017, à 18H30. Ils se réuniront au Trèfle-Blanc et se déplaceront au parascolaire où aura lieu la verrée.
- Les visites guidées, qui ont eu lieu le dimanche 11 juin 2017 et qui ont réuni 17 participants.
- Les séances de cinéma en plein air qui reviennent cet été. Quatre dates sont prévues : deux au mois de juillet 2017 et deux en août 2017.
- Deux représentations de théâtre en plein air : *'Banc de touche'*, qui aura lieu le 12 juillet 2017, de et avec Miguel Fernandez et *'Perdre le Nord'*, par le Théâtre du Sentier, qui se jouera le 16 août 2017.
- Une exposition de photographies du Grand Genève, qui aura lieu le 28 juillet 2017. Il s'agit d'une exposition itinérante.
- La Fête des 10 ans de La julienne, qui est prévue le 25 août 2017.
- La saison culturelle qui démarre, à la rentrée, dès le 13 septembre 2017, mois durant lequel il y aura déjà trois représentations.

- Le début du '*Petit black movie*', qui commencera également en septembre 2017, à La julienne. Il s'agit de projections de films indépendants destinés aux enfants.
- L'exposition '*Terrain fertile*', qui aura lieu le 2 septembre 2017, exposition en plein air, sur les communes de Lancy et de Plan-les-Ouates. Elle débutera dans le bâtiment de la Mairie et se terminera, en fin de journée, à la Ferme de la Chapelle.
- Les 30 ans de l'Atelier choral qui ont eu lieu la semaine passée avec un concert au Victoria Hall.

3.39. Comité de pilotage de La julienne

M. Magnin annonce que le comité de pilotage de La julienne s'est réuni le 15 juin 2017. Il laissera à M. Meylan le soin de faire un retour sur ce comité sous les divers. Il annonce que La julienne sera fermée du 22 juillet au 6 août 2017.

3.40. Aimp pour les prestations techniques au niveau de la saison culturelle

M. Magnin informe qu'ils ont pu terminer l'aimp pour les prestations techniques au niveau de la saison culturelle. Ils ont donc choisi un prestataire, choix qui fut extrêmement difficile, puisqu'il n'y a eu qu'un seul retour qu'ils ont tout de même dû valider pour voir s'il répondait à tous les critères.

3.41. Le Sapay

M. Magnin informe qu'une annonce paraîtra le vendredi 23 juin 2017 pour l'engagement de l'agent d'exploitation du Sapay, afin que M. Miranda, qui a rempli un mandat détaché de la Commune, puisse être libéré de ses fonctions et revenir sur Plan-les-Ouates et que le transfert des personnes qui s'occupent du restaurant scolaire soit effectif durant l'été, si tout va bien.

3.42. Remerciements aux personnes ayant participé au Tournoi des élus

M. Magnin remercie les membres du Conseil municipal qui ont participé au Tournoi des élus. Ils méritent leur troisième place. Les prix qu'ils ont reçus ont été posés sur leur table. Il s'agit d'un bon pour une visite du Musée de l'Ariana et de l'exposition '*Schnaps et rösti*', verres émaillés et poterie suisse, pour 15 personnes. Une date pour effectuer ces visites est à fixer jusqu'au 18 février 2018.

3.43. Séance concernant la mobilité autonome

M. Magnin annonce qu'une séance concernant la mobilité autonome a eu lieu la veille, à savoir le lundi 19 juin 2017, avec les représentants d'Archamps et des TPG. M. Corminboeuf l'y accompagnait. Il sera en mesure de leur en faire le bilan très bientôt.

3.44. Réponse à la question posée par M. Tinguely lors du Conseil municipal du 23 mai 2017 quant à la pose éventuelle d'un vernis sur les fresques du Trèfle-Blanc et du parascolaire

M. Magnin confirme la réponse qu'il avait fournie lors du dernier Conseil concernant le respect dans le milieu des tags et des graffitis. L'exemple de la route de Base où, en quatre ans, il n'y a eu qu'une toute petite intervention à faire, facile à nettoyer, les conforte dans l'idée de ne pas mettre, pour l'instant, de vernis sur ces grandes surfaces. Cela est extrêmement onéreux et ne s'avère pas nécessaire pour le moment.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a et b).

a) Infrastructures et environnement du 29 mai (annexe a)

Mme **Özazman** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Commissions réunies du 30 mai

M **Meylan** annonce qu'il n'y a pas de rapport pour cette séance.

c) Sports du 1er juin (annexe b)

Mme **Dubois** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) Commissions réunies du 6 juin

M **Veillet** annonce, à son tour, qu'il n'y a pas de rapport pour cette séance.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

a) D 88-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 450'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2017 à Plan-les-Ouates

La **Présidente** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 88-2017 P (annexe 1), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

La **Présidente** annonce que le Bureau préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

M. **Durand** leur rappelle qu'il s'agit du traditionnel crédit qui vise à refaire leurs routes, plutôt que cela passe par le budget de fonctionnement et la préconisation du Bureau de renvoyer cet objet en commissions lui paraît tout à fait sage, afin qu'ils puissent en discuter plus en détails.

La parole n'étant pas demandée, la **Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 88-2017 P en commission Infrastructures et en commission Economie, par voix 23 voix pour, soit à l'unanimité.

b) D 89-2017 P : Délégation de compétences au Conseil administratif en matière de naturalisations

La **Présidente** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 89-2017 P (annexe 2). Cette dernière est acceptée par 23 voix pour, à savoir à l'unanimité.

M. **Durand** rappelle qu'en début de législature, le Conseil municipal délègue au Conseil administratif la compétence de traiter les dossiers de naturalisation. Cela existe depuis

maintenant trois législatures et cette délibération avait été assortie au fait que si les trois conseillers administratifs n'étaient pas unanimes pour refuser ou accepter un dossier de candidature, il revenait au Conseil municipal de trancher. Vus les derniers atermoiements de ce genre de dossier, à la demande d'un certain nombre de conseillers municipaux, ils proposent de déposer ce projet de délibération qui vise à faire en sorte que le Conseil administratif traite de toute façon les dossiers seul, même s'il n'est pas unanime, car dans tous les cas, comme ils sont trois, il y a forcément une majorité. Ceci, de sorte à éviter de solliciter la commission Naturalisations. Tel est donc l'objectif visé par cette délibération.

La Présidente annonce que le Bureau préconise un vote sur le siège.

M. Gaud estime, personnellement, que l'ancien système n'était pas mauvais. Certes, probablement avec des failles, la preuve en est ce qui s'est passé la dernière fois : le dossier était arrivé au Bureau et ils n'en avaient pas eu connaissance dans des délais raisonnables. Par voie de conséquences, pourraient-ils sortir l'ancien *Décide* et y ajouter ce qui est proposé ce soir ? Pour sa part, il proposerait un amendement, à savoir reprendre l'ancien article qui disait que si le Conseil administratif n'était pas unanime, le préavis reviendrait au Conseil municipal. M. Gaud les invite donc à refuser cette délibération.

M. Righetti pense qu'il va suivre la proposition de son préopinant, mais demande toutefois ce qu'il adviendra de la commission Naturalisations, que cette délibération soit acceptée ou pas.

M. Durand lui répond qu'elle existe toujours, puisque c'est une prérogative de la LAC (Loi sur l'Administration des Communes), mais qu'elle ne sera plus saisie s'ils acceptent cette délibération. A l'instar de l'ancienne commission de la Taxe professionnelle.

En poursuivant son raisonnement, **M. Righetti** fait remarquer que le déclenchement de ce projet de délibération est surtout dû à l'opposition du Conseil municipal, suite à la dernière sollicitation du Conseil d'Etat, qui les a poussés à se demander à quoi servait cette commission. Dès lors, il imagine que, peut-être, pour éviter cela, ils ont voulu leur proposer ce projet de délibération. Il aimerait simplement mettre en exergue le fait que le seul acte qui leur permet de ne pas être d'accord avec ce qu'a décidé l'Etat (ce qu'ils l'ont fait par la voie du Conseil municipal la dernière fois), c'est tout de même de réunir cette commission de Naturalisation. Donc, le fait que cette commission ne serait jamais saisie, ne leur permettrait même plus, bien que cela reste un préavis, de dire qu'ils ne sont pas contents. A partir de ce constat, il suit la proposition de M. Gaud et propose à ses collègues de refuser ce projet de délibération.

M. Gillet estime que même s'ils ont pu être un peu échaudés par leur précédente expérience dans le cadre de laquelle l'Etat n'a pas tenu compte de leur préavis, il pense tout de même qu'il est important que cela puisse rester, dans les cas litigieux, une prérogative du Conseil municipal. Raison pour laquelle il refusera également cette délibération. Il demande s'ils ont un retour sur l'opposition qu'ils ont faite et cas échéant, s'ils l'auront et quels sont les délais.

M. Durand lui répond qu'ils n'ont pas encore de retour, mais qu'il les tiendra informés. Il s'agit d'une procédure au Tribunal administratif de première instance. Cela prend des mois, voire des années, parce qu'il faut que l'Etat réplique à leur demande, qu'eux-mêmes aient encore la possibilité de répliquer à nouveau et éventuellement être auditionnés, avant que l'affaire ne soit jugée. Il les tiendra au courant.

M. Gaud entend bien certains de ses collègues qui se plaignent que de toute façon leur voix n'est pas entendue par l'Etat et observe qu'il leur faut être prudents, car s'ils se mettent à supprimer toutes les commissions qui donnent des préavis qui ne sont pas suivis par l'Etat, ils

n'ont plus qu'à démissionner en groupe. En effet, il ne se rappelle pas que l'Etat ait été une fois attentif à leurs refus. Il pense notamment à l'aménagement. Il ne faudrait donc pas que ce soit le commencement, parce qu'à ce moment-là, avant la fin de la législature, ils ne se réuniraient plus. Certes, ils seraient toujours élus, mais ne se réuniraient plus.

M. Gardiol estime qu'il y a une certaine contradiction avec ce qui a été dit lors de leur dernière séance. Pour sa part, il remercie le Conseil administratif d'avoir fait cette proposition parce qu'elle allait dans le sens de ce qu'ils, quasiment à l'unanimité, avaient demandé à la suite de la dernière expérience. Il se dit donc un peu étonné du revirement de certains de leurs collègues. Il aimerait également souligner que cette pratique est en vigueur dans la plupart des communes où le Conseil administratif est totalement en charge de cette problématique. De plus, il croit savoir que la prochaine modification de la loi à ce sujet supprimera les préavis des communes, ce qui, de ce fait, règlera le problème pour eux.

M. Magnin explique que cette proposition de délibération vient aussi de demandes de certains d'entre eux ; il ne se souvient plus si c'est le cas du Bureau ou suite à la commission de naturalisation, mais il y a eu des demandes de trouver une possibilité pour une délégation qui serait totale, puisque pour l'instant, il s'agit d'une délégation partielle. De plus, les trois conseillers administratifs sont d'accord pour adopter cette nouvelle procédure. Maintenant, au Conseil municipal de choisir la procédure qu'il souhaite et les prérogatives qu'il veut leur déléguer.

M. Tinguely leur rappelle également qu'il s'agit d'une demande du Conseil municipal suite, justement, aux questions sur ce couple qui revenait constamment. Ils s'étaient alors demandé à quoi servait cette commission Naturalisations et se disaient qu'il valait autant la supprimer, parce que de toute façon elle ne servait à rien et que c'était un travail de singe. Il lui semble que c'est la raison pour laquelle le Conseil administratif leur fait cette proposition. Il leur rappelle que c'est toujours assez lourd, quand tout d'un coup, le Conseil municipal doit être saisi d'une procédure de naturalisation. Cela doit se faire à huis clos, ils doivent faire sortir le public et ensuite, ce sont des écharpements sur des points de détails. Il pense qu'ils peuvent, honnêtement, confier cela au Conseil administratif vu qu'ils sont trois, qu'ils sont responsables et qu'à la majorité, ils peuvent facilement trancher tous les dossiers. Il serait d'avis de leur laisser cette compétence. Ces derniers ont plus de temps pour lire et vraiment analyser ces dossiers. Car au sein du Conseil municipal, finalement, qui a vraiment lu les dossiers ? Ils en entendent parler, certes, mais la procédure est lourde. Il faut s'investir dans les dossiers et les lire. Il est donc d'avis de laisser le Conseil administratif trancher cela comme cela se fait, en effet, dans un bon nombre de communes.

M. Durand estime qu'il ne faut pas confondre la manière dont la Commune ou l'avis de la Commune est entendu ou pas par l'Etat avec le fait de savoir qui émet cet avis. En l'occurrence, pour cette situation particulière et puisqu'ils la leur ont transmise c'est que le Conseil administratif n'arrivait pas à être unanime pour ce dossier et il est très probable que, s'ils avaient été sous le régime qui leur est proposé ce soir, l'Etat n'aurait pas plus suivi la décision qui aurait été prise par le Conseil administratif. Il est également très probable que le Conseil administratif aurait quand même fait recours contre cette décision, car ils ont l'habitude, au sein de leur Conseil, de faire recours assez systématiquement lorsque les préavis qu'ils donnent ne sont pas suivis par l'Etat. Ces préavis font toujours l'objet d'une analyse juridique pour voir s'il y a quand même deux ou trois petites chances et ils en font très régulièrement. Il pense donc que ce cas de figure-là se serait très probablement déroulé de la même manière. D'autre part, comme l'a dit M. Magnin, cette délibération n'est pas le projet de la législature du Conseil administratif ; il s'agit simplement de répondre à des demandes qui avaient été formulées à l'issue de cet épisode qui n'avait pas été bien perçu par un certain nombre d'entre eux.

M. Gillet convient qu'ils avaient ressenti un peu de frustration au sein du Conseil municipal suite au traitement de ce dossier, mais, à son avis, comme il l'a dit précédemment, il pense que dans les cas litigieux, il est quand même bien qu'eux, assemblée du peuple plan-les-ouatien, puissent se prononcer et savoir, finalement, qui va rejoindre leur communauté ou pas en tant que suisse. Il estime que c'est tout de même quelque chose d'important qu'ils ne peuvent pas complètement déléguer au Conseil administratif et surtout, avec la majorité qu'ils ont au sein de ce Conseil municipal, il pense qu'ils seraient peut-être un peu plus stricts que ne pourrait l'être le Conseil administratif. Il pense donc qu'il serait bien qu'ils conservent cette prérogative.

M. Rieben entend bien ce que dit M. Tinguely. Il est vrai que ce sont des sujets compliqués et que cela prend du temps de se pencher à fond sur ces sujets, mais il relève qu'en matière d'urbanisme, d'économie et de finances, c'est pareil. Donc, est-ce qu'ils doivent supprimer ces commissions ? S'ils suivaient les arguments de M. Tinguely, c'est ce qu'ils devraient faire. Il estime également que ce serait vraiment un précédent regrettable que ce Conseil municipal se prive d'une prérogative, même si elle est petite. Il les invite donc à refuser cette délibération.

Mme Rüegger a l'impression qu'ils mélangent un peu les choses. Cette commission de naturalisation se réunit uniquement lorsqu'il n'y a pas de consensus au sein du Conseil administratif. Cela veut dire qu'au moins huit personnes doivent se réunir, ce qui coûte aussi au niveau communal et elle met en doute leurs capacités de mieux décider que ne le font certains spécialistes ou des gens qui traitent régulièrement ce genre de demandes. Elle est donc favorable à ce qu'ils renoncent à intervenir à ce niveau-là.

M. Gaud est désolé de le faire remarquer, mais en termes d'aménagement, le problème est exactement le même. Ils ont reçu des spécialistes l'autre jour, avec lesquels il n'était pas du tout d'accord. Non pas en termes techniques, mais en termes politiques. Ils évoquaient des détails tout à l'heure, mais la dernière fois qu'il a refusé une naturalisation, le dossier était simple : la personne ne parle pas le français et pour lui, c'est une limite qu'il ne franchit pas. Ils peuvent être pour ou contre, mais en ce qui le concerne, c'est précisément à cause de détails de ce genre qu'il ne peut pas accepter et qu'il leur demande de refuser ce projet de délibération.

M. Tinguely souhaite répondre en faisant remarquer qu'en commission Aménagement et en commission Economie, ils sont encadrés par des spécialistes qui leur donnent des conseils et leur expliquent un peu comment cela fonctionne. Ce qu'il constate, c'est que lorsqu'il y a des naturalisations qui passent par ce Conseil municipal, il n'y a aucun spécialiste qui vient leur expliquer comment cela fonctionne. Dire qu'ils refusent une procédure de naturalisation sous prétexte qu'une personne ne parle pas le français, n'est pas une raison suffisante. Cela est d'ailleurs inscrit dans la loi. Ils ne sont pas spécialistes et ils prennent des points de détails pour trancher.

M. Meylan estime que s'ils maintiennent cette prérogative, il serait tout de même intéressant de faire revenir, comme ils l'avaient fait il y quelques années, quelqu'un du Service des naturalisations pour, effectivement, leur expliquer un peu plus quels peuvent être les critères ou pas. Cela leur permettrait d'être un peu plus, non pas objectifs, mais tout de même un peu plus sensés lorsqu'ils prennent une décision. Il se permet dire cela suite à ce que son préopinant a dit ; ce n'est pas parce qu'il y a une majorité de droite que, finalement, les décisions doivent être différentes. Cela fait partie d'un tout autre dilemme que de dire oui ou non par rapport à des gens qui demandent une naturalisation. Donc, s'ils conservent cette prérogative, il propose qu'ils fassent venir un spécialiste.

A l'issue de ce débat, **la Présidente** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal refuse ce projet de délibération D 89-2017 P par 14 voix contre, 8 voix pour et 1 abstention.

c) **D 90-2017 P : Préavis du Conseil municipal sur le projet de Plan localisé de Quartier du Rolliet aux Cherpines**

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 90-2017 P (annexe 3), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron rappelle, comme ils ont déjà pu en discuter, qu'une enquête publique a été effectuée sur le plan localisé du quartier du Rolliet, aux Cherpines, durant la période de Pâques. Neuf courriers ont ainsi été adressés au Département, dont celui de la Commune, duquel les conseillers municipaux ont pu prendre connaissance. Huit autres courriers leur ont été transmis par le Canton, avec les réponses que ce dernier y a fourni. Selon la loi, le Conseil municipal a quarante-cinq jours au moment de la réception de ces réponses pour se prononcer. Ils ont donc demandé au Canton de bien vouloir leur accorder un délai à la fin septembre 2017, en leur expliquant que le Conseil municipal ne se réunit pas durant les mois d'été, précisant qu'ils lui présentent ce dossier aujourd'hui, en priant les conseillers municipaux de bien vouloir le renvoyer en commission Aménagement et grands projets qui siègera le 28 août 2017, afin qu'ils puissent voter cette délibération lors du Conseil municipal du 26 septembre 2017.

La Présidente annonce que le Bureau préconise également le renvoi de cet objet en commission Aménagement et grands projets.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cet objet en commission.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 90-2017 P en commission Aménagement et grands projets, à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

6. **PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

A. **Motion**

a) **M 08-2017 R : Pour que la commune introduise des plantes comestibles à ses décorations florales**

La Présidente rappelle que l'entrée en matière sur cette motion M 08-2017 R (annexe 4) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 25 avril 2017 et que cet objet a été renvoyé en commission Infrastructures et environnement, laquelle a émis, dans sa séance du 29 mai 2017, un préavis favorable par 6voix pour et 2 abstentions.

M. Torri constate, ce que plusieurs d'entre eux ont peut-être fait également, qu'ils sont allés visiter un quartier dit écoquartier du côté de Meyrin, à savoir '*Les Vergers*' et qu'il a pu, personnellement, y admirer des endroits où il y avait beaucoup de ces plantes. Il a trouvé assez sympathique le fait que les gens puissent se servir et les manger. D'autant plus que cela se trouvait à côté d'un restaurant.

M. Gillet pourrait effectivement trouver l'idée sympathique, mais, concrètement, pour le Service des espaces verts, cela va quand même donner un peu plus de travail que de simplement planter des fleurs. Il n'est pas sûr que les gens se servent dans les plates-bandes de la Commune, avec le nombre de chiens qui viennent s'y soulager. A son avis, ils peuvent directement enlever le mot 'comestibles' de cette motion. Finalement, si c'est juste pour donner plus de travail au Services des espaces verts, il n'est pas sûr que ce soit une bonne chose. Il serait bien que les motionnaires puissent préciser un peu ce qu'ils entendent par cela (bien qu'il lui semble qu'ils en ont déjà parlé une bonne dizaine de fois), car, à son avis, il y a des lieux plus ou moins adaptés à cela et il n'est pas sûr que ce soit les ronds-points ou les plates-bandes.

M. Gaud observe qu'il voit certaines de ces plantes comestibles (bananiers, fraises, etc.) depuis cette salle, à moins de dix mètres d'eux. A son avis, cela a été planté depuis quatre semaines. Ce qui est demandé dans cette motion est donc déjà en train d'être fait. Certes, ils peuvent en rajouter. Mais il observe simplement que, par définition, une motion doit arriver à un projet. Pour sa part, il apporterait simplement un amendement précisant que cela ne doit pas leur coûter CHF 1.- de plus. Quand cela va arriver dans le Service, ils se diront qu'ils le font déjà et qu'ils continueront donc à le faire, pour autant que cela ne leur coûte rien.

M. Durand souhaite juste corroborer les propos de M. Gaud. Effectivement, sur les emplacements de plantations qui ont été mis sur le Mail, ils ont peut-être pu observer qu'il y avait une espèce de bac à fleurs construit avec des chutes de bois et qui n'est pas un bac à fleurs, mais un bac à légumes comestibles.

Mme Borstcher apprend avec plaisir qu'il y a déjà des légumes comestibles sur la Commune et il est vrai que la base même de cette motion est très simple et n'a pas pour objectif de compliquer la vie du Service des espaces verts, ni de coûter très cher, mais de suivre un peu le courant actuel en ce qui concerne ces nouvelles plantations. Elle pense que vis-à-vis des enfants de la Commune, il est bien, également, de leur montrer qu'un chou-fleur se plante et vient de la terre, afin qu'ils savent un peu ce qu'ils mangent. Elle estime que cela fait quand même partie de la vie et vu qu'ils sont très citadins, certains ne savent pas tout, comme le fait que le lait ne vient pas du berlingot. Il serait sympathique que cette motion puisse passer, d'autant qu'elle pense qu'ils ne sont pas les seuls, ni les précurseurs et qu'il serait bien de suivre le mouvement actuel.

M. Monnerat convient que ce n'est pas non plus la motion de la législature, donc non pas que cela le préoccupe, mais il y a quand même un point qu'il a soulevé en commission par rapport à la sécurité sanitaire de ces plantes qui peuvent être ingurgitées par tout le monde. Qu'en est-il de leur responsabilité s'il devait y avoir un problème ?

M. Durand n'a pas de réponse à cette question, non pas qu'elle soit bête, ce n'est pas ce qu'il veut dire, mais il peut y avoir un comportement parfois un peu stupide de la part des gens. Il leur rappelle qu'il y a de très belles fleurs, les lauriers, qui sont extrêmement toxiques et qu'ils continuent à planter parce qu'il n'y a pas de problème et qu'ils apprennent simplement aux enfants à ne pas en manger les fleurs. A partir de là, si cela devait se produire, ils verraient bien ce qui se passerait et ils se défendraient. A sa connaissance, cela n'est jamais arrivé. Comme le disait Mme Bortscher tout à l'heure, ils ne sont de loin pas précurseurs s'ils acceptent cette motion.

M. Rieben aussi aime bien cette motion. Il la trouve sympathique et elle ne mange pas beaucoup de foin, pour l'instant. Ce qu'il veut dire, simplement, c'est qu'il va certainement voter pour, mais qu'il ne voudrait pas que dans deux ans, le Conseil administratif vienne vers eux pour leur dire qu'il faut à présent un poste de chef de Service pour les plantes

comestibles, avec une secrétaire et trois adjoints.

Mme Özazman souhaite répondre à M. Monnerat concernant la sécurité des plantes comestibles. Ils avaient évoqué, en commission, le problème des renards qui urinaient sur ces plantations, ce qui serait dangereux. Or, elle n'est pas sûre que pour les courgettes de la Migros, que les maraîchers plantent en grandes quantités, ils arrivent à évincer les renards des plantations.

M. Monnerat précise que sa question portait plutôt sur des actes de malveillance. Ils vivent dans une société où malheureusement tout peut arriver.

M. Magnin confirme qu'en principe, les renards ne peuvent pas entrer dans les serres des maraîchers. Il existe des contrôles drastiques des grands groupes producteurs. Ceci dit, s'il peut donner son avis sur cette motion, il pense que ce ne sera pas un gros souci que de planter des aliments comestibles dans les bacs à fleurs.

M. Durand prend l'engagement solennel que, même s'ils acceptent cette motion, il ne va pas demander d'engager trois personnes, même une demie, pour mettre des plantations comestibles dans les bacs à fleurs.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette motion M 08-2017 R, déposée par les Verts'libéraux, les Socialistes et les Verts, par 14 voix pour, 5 refus et 4 abstentions.

b) **M 11-2017 P : Pour l'installation de systèmes de parking à trottinettes aux abords des établissements scolaires de Plan-les-Ouates**

M. Rochetin donne lecture de cette motion M 11-2017 (annexe 5), déposée par les groupes PDC et PLR.

A l'issue de celle-ci, **la Présidente** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière. Cette dernière est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rochetin donne alors lecture de l'exposé des motifs.

Cette motion paraît assez intéressante à **Mme Borstcher**. Il est vrai qu'il faudra vraiment que les trottinettes soient cadenassées, parce que le problème des élèves et des parents est le vol. Les trottinettes sont encore plus volées que les vélos. Ils ressentent ce souci et les gens veulent absolument avoir leur trottinette sous les yeux, ce qui crée des problèmes. Elle pense que vis-à-vis de la population, il faudra donc vraiment leur montrer qu'il y a une sécurité extérieure et un cadenas ou autre, sinon cela ne va pas fonctionner.

M. Di Giorgio demande s'ils ont déjà vu des parkings à trottinettes et si oui, comment sont-ils faits, car il ne voit pas de point d'attache aux trottinettes.

M. Rodriguez confirme qu'il s'agit d'une motion très sérieuse. Il est vrai que de nombreux enfants se déplacent actuellement en trottinette. Il s'interroge sur le fait que cette question n'ait pas été traitée dans le cadre de la délibération D 93-2014, car cela entre un peu dans le même état d'esprit, concernant les places de stationnements des deux-roues, que ce soit les vélos ou les trottinettes et aurait ainsi permis d'avoir un parc complet. Cela aurait été intéressant que

cette question soit venue en commission Infrastructures. Raison pour laquelle il vaut mieux la renvoyer dans cette commission.

M. Magnin remercie les motionnaires. Il s'agit d'une problématique dont ils sont conscients et dont ils parlent depuis plus d'une année, avec la volonté de résoudre ce problème. Le fait que les trottinettes soient toutes entassées dans un coin crée quelques perturbations. En l'occurrence, ils étaient déjà en discussions avec le Service de l'enfance pour le faire. Cette motion permettrait donc de 'booster' un peu la réponse dans un certain délai et de répondre aux demandes des directeurs des écoles qui sont souvent embêtés par les trottinettes et les skates board, de par leur utilisation à l'intérieur.

M. Rodriguez a entendu le conseiller administratif dire que le Service des écoles avait cette préoccupation et que cette réflexion était en cours depuis un moment. Il suggère donc que le Service des écoles et le Services infrastructures et construction aillent de l'avant et proposent, à un moment donné, quelque chose en bonne et due forme.

M. Gardiol considère que cette motion soulève une question intéressante et qu'il vaut la peine de donner une suite favorable à ce qu'elle propose. Il soutient donc la suggestion de son préopinant, M. Rodriguez.

M. Rochetin explique que l'idée était que plus vite ce sera fait, mieux cela vaudra, car il est vrai que s'ils attendent deux ou trois Conseils municipaux et qu'ils votent cela au mois de novembre 2017, il y aura peut-être moins d'intérêt. L'idée de voter sur le siège, ce soir, était de pouvoir aller de l'avant et d'obtenir, éventuellement, quelque chose assez tôt, durant l'automne.

M. Tinguely s'interroge sur le fait que M. Magnin, qui est en charge des écoles, dont c'est le dicastère et qui explique que ce sujet est traité par le Service des écoles, ait besoin que son groupe politique dépose cette motion, en disant que cela permettra d'avancer plus vite. Est-ce que cela veut dire qu'il n'arrive pas à faire avancer son Service, afin qu'il traite ce sujet ? Il se dit quelque peu étonné. Si le dossier est déjà en cours de traitement, à quoi cela sert que le Conseil municipal vote, ce soir, sur le sujet ? Ils devraient travailler en interne, dans leurs services, sans que le Conseil municipal ait besoin de se prononcer sur une motion de ce type-là. Pour sa part, il soutiendra donc un renvoi en commission pour un traitement commun avec le parking des deux-roues qui est discuté depuis plusieurs mois. Il estime qu'il ne faut pas perdre plus de temps.

M. Magnin explique que des idées sont effectivement dans l'air et qu'il y a des possibilités et des façons de faire qui permettent, de fait, d'accélérer certaines choses. Le Conseil municipal est donc saisi pour traiter de certaines problématiques, même si elles peuvent paraître légères. Un acte politique comme celui-ci permet au Conseil municipal de charger le Conseil administratif d'agir sous les différents dicastères, car cela ne concerne pas que les écoles, bien au contraire et d'obtenir quelque chose plus rapidement. Ils sont saisis et doivent, par le biais d'une motion, leur rendre un certain nombre de comptes. Effectivement, cela peut paraître léger, raison pour laquelle ce genre de sujet est peut-être chaque fois traité un peu après d'autres priorités. Il s'agit-là d'un acte qui leur permettrait formellement de s'engager et de prendre le sujet à bras le corps, parce que c'est une volonté du Conseil municipal.

M. Gillet rappelle à M. Tinguely qu'ils viennent de voter une motion pour planter des légumes dans les plates-bandes, ce qui se fait aussi déjà et que c'est également M. Durand qui est en charge de cela. La situation est donc un peu la même. Il pense qu'il n'a pas à faire de commentaires là-dessus.

M. Tinguely tenait simplement à rappeler qu'ils avaient déposé une motion qui s'appelait '1h/1m²' et qui visait à obtenir des logements pour les étudiants chez les personnes âgées. Or, il leur avait été répondu que leur Service avait déjà été approché pour réaliser cela. La conclusion du Conseil administratif avait alors été qu'il fallait refuser cette motion, parce que des actions étaient déjà en cours. Il tient donc tout de même à remettre un peu l'église au milieu du village. Certes, il trouve cette motion sympathique, il n'a rien contre, mais estime que l'acte politique sur ce sujet n'est pas forcément très fort et pense que d'avoir à traiter ce genre de petites choses dévalorise un peu le Conseil municipal.

Mme Özazman trouve la position du Conseil administratif très inconfortable : tantôt le Conseil municipal lui demande de réagir pour lui, tantôt il lui demande de les consulter, tantôt il doit décider sans lui. Elle n'est pas du tout d'accord avec M. Tinguely qui estime que c'est une petite chose de rien du tout parce qu'ils pourraient dire la même chose de la motion concernant les plantes vertes. Pourtant, ils savent combien elle y tient. Elle se dit que, finalement, il est difficile pour le Conseil administratif de naviguer avec des conseillers municipaux qui disent : *'Il faut nous demander notre avis'* et d'autres qui leur disent : *'Non, décidez sans nous !'*

M. Magnin souhaite rappeler à M. Tinguely que la motion '1h/1m²' était extrêmement intéressante, qu'elle a été prise en charge par les services très rapidement et que ce n'est pas le Conseil administratif qui a demandé son refus. Il l'invite donc à relire les procès-verbaux, car ce sont les membres du Conseil municipal qui l'ont refusée.

M. Meylan propose qu'ils mettent fin au débat sur ce sujet et qu'ils votent cela sur le siège.

M. Rochetin rappelle à M. Tinguely les limites de leur fonctionnement. Il est vrai qu'en tant que président de la commission Infrastructures, il avait déjà parlé de cela à M. Durand, il y a au moins six mois. Il est conscient que ce n'est pas le problème majeur de cette législature et que, finalement, pour pouvoir le traiter, la meilleure solution est quand même de rentrer par une motion, puisqu'ils ne peuvent pas se saisir d'un dossier qui n'a pas passé au Conseil municipal. Donc, à partir de là, si cette motion devait retourner en commission, ce qu'il ne souhaite pas, elle pourrait être traitée et vu le caractère, lui semble-t-il assez facile, de traitement de cette motion, comme il l'a dit tout à l'heure, il les encourage à la voter sur le siège.

À l'issue de ces échanges, **la Présidente** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition de renvoi de cette motion en commission Infrastructures.

Le Conseil municipal refuse le renvoi en commission de cette motion M 11-2017, par 19 contre et 4 voix pour.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** soumet cette motion M 11-2017 au vote, sur le siège, des conseillers municipaux.

Le Conseil municipal accepte cette motion M 11-2017 P, déposée par les groupes PDC et PLR, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

7. PETITION

a) Pe 03-2017 : Pour une véritable piscine publique olympique aux Cherpines

M. Righetti, secrétaire donne lecture de cette pétition Pe 03-2017 (annexe 6).

A l'issue de celle-ci, **la Présidente** annonce que le Bureau préconise un renvoi en commission ad hoc Pièce D Cherpines.

M. Rieben n'est pas contre l'idée d'une piscine, pourquoi pas ? C'est sûrement une bonne idée. Mais la faire olympique est, par contre, une très mauvaise idée, parce que dit piscine olympique dit compétitions. Et si elle se prête aux compétitions, la situation sera la même que celle de la piscine du Pré-du-Camp ; elle sera 'squattée' par des clubs et les gens qui, finalement, veulent juste se baigner et nager un peu sans faire de compétition devront la payer et ne pourront pas l'utiliser.

M. Righetti convient que cette pétition est intéressante, sachant qu'ils ont déjà eu l'occasion de parler, dans des commissions diverses, de la volonté d'équiper cette fameuse Pièce D d'une piscine, voire plus qu'une piscine dans ce style-là : une piscine beaucoup plus récréative. Il estime qu'il serait intéressant qu'ils revoient ce sujet en commission. Il préconise donc également ce renvoi. Il serait intéressant, lorsqu'ils auditionneront les pétitionnaires (ce qu'il espère va être fait), c'est qu'au-delà de l'aspect olympique dont a parlé M. Rieben, ils s'interrogent sur l'aspect thérapeutique et bien-être. Il serait intéressant d'entendre les pétitionnaires dans ce sens-là, raison pour laquelle il estime qu'il faut absolument qu'ils en discutent en commission.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** soumet au vote des conseillers municipaux, le renvoi de cette pétition en commission ad hoc Pièce D Cherpines.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette pétition Pe 03-2017 en commission ad hoc Pièce D Cherpines, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

8. QUESTIONS

8.1. **Brochure Pro vélo : chapitre sur Plan-les-Ouates**

A la lecture de la brochure Pro vélo, **M. Meylan** relève un chapitre sur Plan-les-Ouates, concernant les pistes cyclables effacées, question à laquelle M. Durand a déjà répondu. Cet article mentionne également le fait que si les sigles 'vélos' s'y effacent, en revanche, les Lamborghini stationnent toujours sans vergogne, exposées sur le bas-côté de la route de Saint-Julien et qui plus est, sur un domaine public et sur un emplacement qui se prêterait naturellement à une piste cyclable. Il demande donc si cette information est exacte.

M. Durand prend bonne note de cette question à laquelle il sera répondu lors du prochain Conseil municipal.

8.2. **Ecole du Sapay - Intercommunalité**

M. Meylan rappelle que le règlement intercommunal a suscité des débats plutôt vifs au sein de cet hémicycle pour parvenir à un certain résultat. Après une année de fonctionnement, serait-il possible d'obtenir un bilan sur les aspects positifs et négatifs de cette intercommunalité, au mois de septembre 2017 ?

M. Magnin lui répond par l'affirmative.

8.3. Point d'eau situé près du 'Chalet à Nico'

M. Chal s'interroge sur le point d'eau situé près du 'Chalet à Nico', lequel a été fermé tout récemment. Actuellement, il fait extrêmement chaud et les enfants aimeraient pouvoir se rafraîchir un peu. Or, soit disant que l'eau n'est plus bonne à cet endroit-là et qu'il faut aller soit dans les toilettes, pour se rafraîchir, soit au bassin qui se trouve à côté de la Banque Raiffeisen. Cependant, il voit mal les parents laisser partir leurs enfants soit d'un côté, soit de l'autre. Comme il a pu le comprendre, cela fait des années que l'eau de ce point d'eau n'est plus bonne. Il y aurait une possibilité de régler ce problème, avec de l'eau en continu, comme cela est le cas au bassin ou à la petite jatte qui se trouve derrière la Mairie. Il faudrait un contrat avec les SIG (Services Industriels de Genève) qui permettrait d'avoir, près du Chalet à Nico, l'eau en continu, plutôt que de mettre un bassin avec un système électronique qui ouvre et qui ferme, mais qui ne va pas pouvoir se faire avant 2018 et qui empiète sur les jeux et le Chalet à Nico. Avec les chaleurs qu'il fait actuellement, il ne s'agit pas de faire de la concurrence à Nico, mais simplement de faire en sorte que les enfants puissent se rafraîchir.

M. Durand n'a pas de réponse sur le siège. Il va regarder ce qu'il en est et lui apportera une réponse ultérieurement. Il s'agit-là d'une vraie préoccupation et par ces grosses chaleurs, il n'y a pas discussion, il faut qu'il y ait de l'eau. Sauf qu'il y a tout de même un dilemme. En effet, le système actuel consomme une quantité d'eau phénoménale et s'ils veulent installer un système avec de l'eau sur demande, ils doivent prendre, pour des questions sanitaires, un certain nombre de précautions. Il reviendra avec une réponse au mois de septembre 2017 et espère que d'ici là, le problème sera réglé, parce que ce n'est pas en septembre, quand il fera mauvais, qu'il faudra s'en préoccuper.

M. Chal convient que pour le système actuel, des disconnecteurs seraient nécessaires, ce qui représente une vraie usine à gaz. Par contre, il existe un système simple, comme il y en a en Ville, où un filet d'eau coule en continu lorsque le robinet est ouvert et s'arrête lorsqu'il est fermé. Il est vrai que l'autre système est très lourd et coûte cher.

8.4. Commission des finances – Fondation immobilière

M. Gardiol revient sur le fait que la dernière commission des finances ait été annulée ; il imagine qu'il devait y avoir trop peu de sujets à l'ordre du jour. Cependant, il y avait au moins un point qui devait être traité : celui de la Fondation immobilière, qui avait fait l'objet d'un renvoi en commission lors d'une précédente séance du Conseil municipal. Il a donc regretté qu'ils n'aient pas pu aborder cette question et la traiter, craignant que s'ils attendent le mois de septembre 2017 et l'automne, cette commission soit prise par toutes les questions concernant le budget. Il s'enquiert d'une éventuelle possibilité d'avoir un groupe de travail ou des gens permettant d'avancer sur cette question qui devrait être reprise rapidement en commission des finances, à la rentrée.

M. Durand lui répond que cette question lui a déjà été adressée par plusieurs personnes et en particulier par M. Meylan. Il leur rappelle que le Conseil administratif a déjà été nanti d'une question, à laquelle il a répondu et l'idée était de débattre sur cette réponse en commission des finances. Or, comme il l'a déjà expliqué à M. Meylan, il n'y avait aucun objet à l'ordre du jour de cette séance si ce n'était celui-ci et il n'y avait pas de président titulaire (bien qu'il ne veuille pas déprécier la fonction de vice-président). Il a donc trouvé plus pertinent de prendre la décision d'aborder cette discussion au mois de septembre 2017. Ils auront le temps de le faire avant de passer aux questions budgétaires. Maintenant, s'ils veulent se réunir pour en discuter, qu'ils le fassent volontiers car plus cela sera construit, plus le débat sera riche et nourri. Pas de

problème. Mais il tient à rassurer M. Gardiol, l'assurant que ce point-là sera vraiment traité lors de la séance de la commission finances au mois de septembre 2017.

8.5. Réunions de jeunes le soir près de l'école de Champ-Joly

M. Valentin demande à Mme Monbaron si elle a eu des remontées concernant les nombreux jeunes qui se réunissent le soir sous le préau de l'école de Champ-Joly, ainsi qu'au Vélodrome. Il y a parfois eu jusqu'à 50 personnes. Y a-t-il eu des demandes particulières pour contrôler un peu ces réunions qui ont pratiquement lieu tous les soirs jusqu'à passées 03H00 du matin ? Elles engendrent des cris, des courses de scooters et de voitures et ces jeunes boivent et chantent très fort.

Mme Monbaron répond que rien n'est remonté jusqu'à elle pour l'instant. Du personnel communal effectue des tâches sans leur dire ce qu'ils font. Cependant, elle assiste aux séances tous les vendredis matin. Elle aura donc vraisemblablement un retour vendredi prochain sur ce qui a récemment été fait. Elle n'a rien entendu de ce côté-là, par contre, elle a entendu que des jeunes se rassemblaient du côté de l'Aire où elle sait que des actions ont été menées conjointement avec la police cantonale et la police communale. Pour le Vélodrome, elle va donc se renseigner.

M. Magnin rappelle qu'il y a la prévention et la répression et qu'en ce qui concerne la prévention, puisque M. Valentin annonce un certain nombre de perturbations, ils regarderont également au niveau de l'Action sociale ce qu'ils peuvent amener ou comment ils peuvent intervenir avec, entre autres, les tshm (travailleurs sociaux hors murs) et la FASE (Fondation genevoise pour l'Animation Socioculturelle).

M. Valentin remercie le Conseil administratif de vouloir engager les tshm. Ceci dit, vu les plaques minéralogiques des voitures de ces jeunes, il doute que les tshm aient beaucoup d'effet.

8.6. Travaux des Services Industriels de Genève

M. Tinguely s'interroge quant aux travaux des SIG qui tirent une ligne de 18'000 volts pour Rolex, dans la zone industrielle. Ces travaux impactent quelque peu la Commune autour du Pré-du-Camp ; des trous sont réalisés et il a l'impression que le sol est parfois rebouché un peu rapidement. Il espère que cela sera finalisé avec quelque chose de plus joli. Il souhaitait attirer l'attention du Conseil administratif sur le fait que ce sont des carrefours qui avaient été peints en blanc, à l'époque, pour aviser des zones 20 km/h. Il serait bien que cela revienne peint en blanc assez rapidement. De plus, la zone verte située un peu plus haut sur le chemin de Vers où des sculptures ont été placées dans le fond a été transformée en lieu de stockage pour les véhicules de chantier. Il faudrait également s'assurer que lorsqu'ils partiront, cet endroit redevienne bien une zone verte et ne reste pas une zone de gravier.

M. Durand explique qu'ils sont nombreux à avoir adressé un certain nombre de remontrances à ce sujet. Deux courriers sont partis à l'adresse des SIG et de la Direction générale des transports, pour dénoncer la mauvaise gestion de ce chantier qui s'est mal passé. Il y a également des 'répliques' dans la Ziplo car il s'agit d'une grosse conduite pour une grosse entreprise horlogère de la place. Cette conduite va jusqu'à la Praille et il y a eu un certain nombre de problèmes sur tout le déroulé de ce chantier. Evidemment, ils n'ont pas été associés aux rendez-vous de chantier, ce qui ne leur a pas permis d'exprimer leurs doléances, notamment par rapport à la mobilité douce. S'agissant de la remise en l'état, celle-ci sera faite de bord à bord, surtout sur les routes qu'ils voulaient refaire et sur la base arrière de chantier, zone de stockage. Evidemment que la remise en état sera exigée à la fin du chantier. Ils ne sont donc pas très contents et ces courriers ont été assez secs.

8.7. Attribution d'appartements pour les jeunes natifs ou ayant grandi à Plan-les-Ouates

Mme Willimann demande s'il existe une procédure et des critères restrictifs pour les enfants de Plan-les-Ouates, nés sur la Commune, y ayant grandi et souhaitant quitter le nid familial, avec toutefois l'envie de rester à Plan-les-Ouates. Que doivent-ils faire pour pouvoir bénéficier, un jour ou l'autre, d'un appartement sur Plan-les-Ouates.

M. Durand explique qu'il y a, en effet, toute une procédure avec un système d'inscription comprenant un certain nombre de points qui valorisent, bien entendu, les liens avec la Commune (y être né, y avoir été élevé, y avoir suivi sa scolarité, etc.). Ensuite, chaque prétendant comptabilise un certain nombre de ces critères et à chaque fois qu'un appartement se libère, celui qui est en tête de liste avec le plus de points se voit proposer l'appartement. Il faut savoir que cela prend du temps. Ils ont à peu près 495 appartements et à peu près autant de demandes en attente. Or, ils attribuent relativement peu d'appartements. Cela dépend des années, évidemment, mais en moyenne, ils attribuent entre 10 et 20 appartements par année, car cela bouge très peu. Une inscription est donc possible et tout cela est disponible sur internet.

Mme Willimann fait savoir qu'il a été répondu à une personne intéressée par le sujet, qu'il existait des critères restrictifs en termes de salaire. Cette dernière lui a rapporté qu'il lui a été répondu : *'Vous gagnez trop, il faut vous inscrire à la régie en question, vous ne pouvez pas vous inscrire à la Commune.'* Apparemment, cette personne gagnait trop (elle ne sait pas ce que c'est que de gagner trop). Elle se dit donc quelque peu étonnée ; est-ce que leurs enfants doivent quitter la Commune et payer des locations plus chères ailleurs que sur leur propre Commune qui a encore des locations destinées pour tout le monde ?

M. Durand explique qu'il y a un critère qui s'appelle le taux d'effort, c'est-à-dire le montant que le futur locataire est disposé à mettre pour payer son loyer. L'objectif n'est pas non plus de proposer des loyers bon marché (parce qu'ils ont effectivement des loyers relativement bon marché) à des personnes qui gagnent beaucoup d'argent. Il ne connaît pas la situation particulière à laquelle Mme Willimann fait référence, mais ils peuvent en parler tout à l'heure, à l'issue de la séance : Ils regarderont cela en détails et s'il y a eu une mauvaise réponse, ils corrigeront.

Mme Monbaron précise que dans le dernier numéro d'Ouverture, une page entière est consacrée aux appartements communaux, à leur attribution et aux critères d'attribution.

8.8. Relations futures avec la Fondation des parkings

M. Monnerat aimerait savoir si le Conseil administratif a établi un calendrier précis, afin qu'ils puissent discuter des relations futures avec la Fondation des parkings. Il leur rappelle que le dernier renouvellement de contrat leur avait présenté 15 jours avant le délai, ce qui faisait un peu court pour savoir s'ils allaient internaliser ou externaliser ce contrôle du stationnement. Comme il ne voit toujours rien venir, il s'interroge sur le fait que cela puisse se dérouler de la même manière.

M. Durand lui répond qu'il n'y a pas de calendrier. Puisqu'ils doivent signer une convention avec une échéance, ils peuvent compter sur ses deux collègues du Conseil administratif pour lui rappeler quand il faudra rediscuter de tout cela.

M. Righetti ajoute qu'ils peuvent également compter sur lui car il reviendra sur ce sujet, car il y revient régulièrement.

8.9. Décisions de l'ACG

M. Righetti revient sur la communication de M. Durand quant aux décisions de l'ACG par rapport aux référendums. Il faut peut-être une précision sur le fait que le Conseil municipal peut se saisir de certains points. De plus, il lui semble qu'il faut également obtenir un certain nombre de communes pour cela.

M. Durand explique qu'effectivement, pour qu'une décision de l'ACG soit remise en question, il faut qu'un certain nombre de communes s'y opposent. Ceci dit, s'ils n'en parlent jamais, il n'y a aucun risque pour qu'ils puissent s'y opposer. C'est plutôt pour cette raison qu'il le leur rappelait. Certes, cela arrive assez rarement, mais cette possibilité n'a jamais été évoquée ici depuis que cette procédure existe, sauf lorsqu'elle a été introduite. Raison pour laquelle il se permet simplement de le leur rappeler. Seules une ou deux de ces décisions sont arrivées pour être traitées au sein de ce Conseil municipal. Mais évidemment, ce n'est pas uniquement Plan-les-Ouates qui peut casser une décision prise par l'ACG.

M. Righetti demande quelle est la procédure à suivre si le Conseil municipal décide éventuellement d'aller contre une décision de l'ACG. Doit-il le faire lui-même ? Par quel biais ? Est-ce l'administration de la Commune qui s'en occupe, comment cela se passe-t-il ? Est-ce qu'il y a une procédure pour cela et quelle est-elle ?

M. Durand explique que la procédure est l'examen de ces décisions par le Conseil municipal et que c'est à eux, conseillers municipaux, de se prononcer pour savoir s'ils souhaitent s'y opposer ou pas. Cela peut très bien être repris au Bureau. L'administration ne va pas leur proposer des projets de délibération à chaque fois.

M. Righetti insiste en demandant si c'est le Conseil municipal qui doit rédiger une lettre par le biais du Bureau ou si l'action administrative est saisie par le secrétariat général. Est-ce que le Bureau peut dire faites cela pour nous car on a pris cette décision ?

M. Durand lui répond que l'initiative doit effectivement venir du Conseil municipal.

8.10. Accident de la circulation

Mme Borstcher revient sur l'accident qui a eu lieu sur le carrefour chemin de Vers / route de Saint-Julien, il n'y a pas très longtemps, quand l'hélicoptère a dû intervenir. Or, ce carrefour est connu pour être accidentogène depuis de nombreuses années, si ce n'est pas 20 ou 25 ans. De nombreux accidents, plus ou moins graves, s'y sont produits, dont celui impliquant une personne de sa connaissance qui a fini à l'Assurance Invalidité. Elle sait qu'au moment de cet accident, la décision de faire un changement de ce carrefour avait été prise et qu'ils avaient supprimé le 'Stop' qui sortait du chemin de Vers et y avaient installé le feu qui s'y trouve à l'heure actuelle. Elle revient là-dessus car, en sachant que la route de Saint-Julien est gérée par l'Etat, ne peuvent-ils pas, eux, en tant que commune, voir avec ces derniers pour demander la possibilité d'améliorer cet endroit ? Car comme chacun le sait, lorsque les automobilistes montent depuis Carouge et tournent à gauche sur le chemin de Vers, ceux qui descendent sur Carouge ont aussi le feu vert et apparemment, il y a plusieurs de ces accidents qui viennent de cette possibilité de tourner alors que les gens descendent. Peut-être que cela est mal signalé, mais il lui semble qu'il serait bon de faire une demande auprès de l'Etat, afin d'agir avant qu'il n'y ait trop de dégâts.

M. Durand convient que cet endroit est connu comme étant un des carrefours les plus accidentogènes sur la Commune. Ils ont déjà fait des démarches (il ne se souvient plus des résultats), mais la situation n'a pas changé. Il sait que les durées de feux avaient été modulées.

Il prend note de la question et reviendra pour expliquer ce qui a été fait, ce qu'ils ont pu obtenir et ce qu'ils pourraient demander en plus.

9. DIVERS

9.1. Comité de pilotage de La julienne

M. Meylan revient sur la communication de M. Magnin, annonçant qu'il allait certainement faire un rapport sur le dernier comité de pilotage de La julienne. Il explique qu'ils sont deux conseillers municipaux à siéger au sein de ce comité et que l'idée est de faire un petit rapport s'il y a vraiment quelque chose d'important ou de particulier à relever. Toutefois, il se permet de signaler, par oral, que selon la procédure habituelle, ils passent trois heures à parler de tous les partenaires pour savoir si l'activité qu'ils proposent correspond au sens qu'ils veulent donner à La julienne, ce qui n'est pas toujours le cas, bien que dans 95 % des cas, ça le soit. De plus, ces partenaires font souvent des demandes de modifications d'horaires, parfaitement légitimes et ce n'est pas toujours facile de répondre à toutes ces demandes. Ils passent donc beaucoup de temps à se pencher sur ces dossiers, essayant de faire au mieux. Le point 1 de la dernière séance était '*Contestation de partenaire*', parce qu'ils imaginent bien qu'un partenaire qui reçoit une réponse négative pour diverses raisons a parfaitement le droit de dire qu'il n'est pas d'accord. Ceci dit, en général, ils arrivent tout de même à s'expliquer avec tous les partenaires. Le dialogue fonctionne bien. D'autre part, concernant le Café julienne qui a un nouveau gérant depuis près d'une année, des points sont faits régulièrement. Un prochain point important sera fait à la rentrée avec le gérant, M. Magnin et La julienne.

M. Magnin remercie M. Meylan pour son bref retour. Il explique que c'est une nouveauté que d'avoir des contestations, parce que c'est aussi une nouveauté que de devoir faire des arbitrages. La Maison est pleine et effectivement, ils doivent caler tout le monde dans les créneaux et certains ne peuvent pas obtenir les créneaux souhaités. Il y a, par exemple, une grande institution qui a passablement d'heures et avant qu'ils décident, la personne avait déjà anticipé obtenir le créneau horaire demandé et anticipé avec la procédure d'inscription. Elle s'est alors retrouvée avec un créneau attribué à quelqu'un d'autre, d'où contestation. Ceci est cependant la preuve que La julienne fonctionne extrêmement bien. Il y a énormément de monde et la Maison ne désemplit pas.

9.2. Rapport administratif 2016

Concernant le rapport administratif 2016 qu'ils ont reçu sur leur place, **M. Rieben** propose d'économiser quelques milliers de francs en n'imprimant pas systématiquement ce genre de choses. Certes, c'est très bien fait et très intéressant, mais ils pourraient le consulter aussi bien s'il figurait uniquement sur le site de la Commune.

M. Durand explique que la quantité de rapports imprimée correspond à peu près à la quantité distribuée dans cet hémicycle. Cela ne s'adresse donc qu'aux conseillers municipaux.

M. Rieben estime que ce n'est pas pour autant qu'ils ne pourraient pas économiser là-dessus.

9.3. Salle d'eau école de Champ-Joly

M. Righetti les informe qu'il lui est arrivé, avec certains collègues d'une association qui crée des spectacles, de répéter dans les locaux de l'école Champ-Joly et de constater que dans les salles d'eau, lorsqu'ils vont se laver les mains, ils doivent appuyer sur le robinet et que l'eau coule en continu durant plus d'une minute. Il serait bien de vérifier cela car trop d'eau est ainsi consommée.

9.4. Espaces piétons/vélos partagés

M. Righetti fait savoir qu'il s'est permis d'envoyer deux photos à M. Kellerhals, photos représentant un panneau de signalisation précisant '*Espaces piétons/vélos partagés*'. Il revient sur le projet de CHF 700'000.- qu'ils ont, à juste titre, refusé, pour cette fameuse promenade tortue, par rapport aux vélos et se dit qu'il y a simplement quelques petites signalisations qui pourraient être faites. Ne serait-ce déjà que pour indiquer que cet espace doit être partagé entre les vélos et les piétons. Ils ont enterré cette fameuse proposition parce qu'elle était trop chère, mais ils n'ont rien fait, jusqu'à aujourd'hui, ne serait-ce que pour indiquer qu'il y a partage d'espace. Ce peu de signalisation, qui ne coûte pas très cher, rendrait un peu plus agréables la circulation dans ce lieu.

9.5. Quartier Ginko

M. Righetti informe qu'il a eu l'occasion d'aller se promener dans l'écoquartier Ginko, à Bordeaux-Lac. Il pense qu'il serait intéressant pour les conseillers municipaux d'aller voir sur internet comment est présenté ce quartier, simplement parce qu'il y a trouvé (on aime ou on n'aime pas car c'est tout de même particulier), une architecture très variée et très intéressante. A son avis, bien plus intéressante que ce qu'ils vont peut-être faire dans le futur quartier des Cherpines. Après Eikenott, peut-être feront-ils un saut à Bordeaux pour aller visiter cet écoquartier ? Toujours est-il qu'il les invite à aller faire un tour sur internet pour voir ce quartier qui est très intéressant.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt la partie officielle de cette séance à 21H50 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Ces questions sont consignées dans l'annexe 7 du présent procès-verbal.

Le Secrétaire

Roberto RIGHETTI

La Présidente

Alexandra SAAS

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Infrastructures et environnement du 29 mai**
- b) **Sports du 1^{er} juin**

Annexe 1)

D 88-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 450'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2017 à Plan-les-Ouates

Annexe 2)

D 89-2017 P : Délégation de compétences au Conseil administratif en matière de naturalisations

Annexe 3)

D 90-2017 P : Préavis du Conseil municipal sur le projet de Plan localisé de Quartier du Rolliet aux Cherpines

Annexe 4)

M 08-2017 R : Pour que la commune introduise des plantes comestibles à ses décorations florales

Annexe 5)

M 11-2017 P : Pour l'installation de systèmes de parking à trottinettes aux abords des établissements scolaires de Plan-les-Ouates

Annexe 6)

Pe 03-2017 : Pour une véritable piscine publique olympique aux Cherpines

Annexe 7)

Questions du public